

Agenda 21 de Gragnague : le Programme d'actions

4 axes, 16 objectifs, 40 actions

Axe I : Attractivité du territoire

3 objectifs, 7 actions

Enjeu : Accompagner Gragnague vers un aménagement maîtrisé et éco responsable qui préserve son identité

- **objectif 1_1. Adopter une politique d'aménagement urbain durable.**
 - Action 1 : Intégrer le développement durable dans le PLU et maîtriser l'urbanisation.
- **Objectif 1_2. Promouvoir un habitat durable**
 - Action 2 : Intégrer le développement durable dans le nouveau quartier Trezemes et pour tout nouveau collectif.
 - Action 3 : Promouvoir un habitat respectueux de l'environnement.
- **Objectif 1_3. Créer les conditions d'une mobilité écologique et solidaire.**
 - Action 4 : Créer des liaisons douces
 - Action 5 : Créer une aire de covoiturage.
 - Action 6 : Encourager les modes de transports en commun.
 - Action 7 : Sécuriser les circulations routières.

Axe II : Développement local et qualité de vie

6 objectifs, 17 actions

Enjeu : Poursuivre ensemble un développement équilibré, dynamique et solidaire du territoire

- **Objectif 2_1. Favoriser l'installation de nouveaux commerces et services de proximité.**
 - Action 8 : Constituer une réserve foncière pour de nouveaux commerces et services.
 - Action 9 : Faire une étude concernant de nouvelles implantations de services.
- **Objectif 2_2. Promouvoir l'agriculture raisonnée, bio et les circuits courts.**
 - Action 10 : Recenser les producteurs locaux et diffuser leur offre.
 - Action 11 : Sensibiliser les enfants à une alimentation de qualité.
- **Objectif 2_3. Développer la solidarité.**
 - Action 12 : Accueillir la mixité sociale.
 - Action 13 : Favoriser l'insertion sociale.
 - Action 14 : Permettre à tous les habitants d'avoir accès à internet à haut débit.
 - Action 15 : Faciliter les initiatives solidaires.
- **Objectif 2_4. Requalifier les lieux et espaces naturels de convivialité.**
 - Action 16 : Redessiner les lieux de convivialité autour de la mairie.
- **Objectif 2_5. Entretenir la qualité du lien social.**
 - Action 17 : Créer un lieu de rencontres pour les ados.
 - Action 18 : Créer une aire de jeux dédiée aux tout petits.
 - Action 19 : Encourager la participation des jeunes à la vie locale.
 - Action 20 : Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.
- **Objectif 2_6. Soutenir les activités culturelles et sportives.**
 - Action 21 : Promouvoir les artistes locaux.
 - Action 22 : Dynamiser et rendre attractive la bibliothèque municipale.
 - Action 23 : Valoriser les ressources culturelles locales.
 - Action 24 : Intégrer le développement durable lors de la construction d'un terrain de grands jeux.

Axe III : Protéger le patrimoine naturel, préserver l'environnement, agir contre les nuisances **5 objectifs, 13 actions**

Enjeu : « valoriser et protéger nos ressources naturelles pour les générations futures »

- **Objectif 3_1. Valoriser le patrimoine local naturel et architectural**
 - Action 25 : Mettre en valeur les espaces naturels.
 - Action 26 : Identifier et protéger le cœur du village, recenser les bâtiments remarquables de la commune.

- **Objectif 3_2. Economiser les ressources en eau et en énergie.**
 - Action 27 : Faire des économies d'énergie.
 - Action 28 : Faire des économies en eau.

- **Objectif 3_3. Agir pour la protection de l'environnement.**
 - Action 29 : Faire un inventaire du patrimoine naturel (faune, flore).
 - Action 30 : Agir pour la préservation des espèces menacées.
 - Action 31 : Développer une gestion exemplaire des espaces verts communaux.
 - Action 32 : Mobiliser les habitants sur la lutte contre les espèces envahissantes.
 - Action 33 : Sensibiliser à la réduction des déchets.

- **Objectif 3_4. Informer des risques et pollutions.**
 - Action 34 : Informer sur les plans de prévention des risques.
 - Action 35 : Etre attentifs aux impacts des installations liées aux énergies renouvelables.

- **Objectif 3_5. Lutter contre les nuisances.**
 - Action 36 : Lutter contre les nuisances sonores routières.
 - Action 37 : Lutter contre les nuisances sonores ferroviaires.

Axe IV : Instaurer une relation constructive entre la mairie et les habitants pour une gestion responsable, une évolution et une qualité de vie répondant aux attentes des Gragnaguais. **2 objectifs 3 actions**

Enjeu : « Créer les conditions d'une meilleure participation des habitants et acteurs locaux »

- **Objectif 4_1. Améliorer l'information et la communication entre la Mairie et les habitants.**
 - Action 38 : Renforcer la transparence, évaluer la communication municipale.

- **Objectif 4_2. Définir des instances et moyens permanents de consultation et de mobilisation des habitants, pérenniser la concertation.**
 - Action 39 : Associer les acteurs locaux.
 - Action 40 : Pérenniser la concertation.